

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 25 mars , à 20heures, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Pascal GALLEGO

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 mars 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA,
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Pierre CABANY
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Annick MORA
 - SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE, Pierre-Yves CHARRON
- Absents, excusés : Fabien CAILLER, Christine NADALIE

**Concerne : 10-27 ZAC de l'Aygue Nègre à Ludon Médoc – Prestige Pièces Auto
– Autorisation d'accès et de raccordement eaux usées – Décision**

La société Prestige Pièces Auto a son siège social 40 Chemin des Chambre Neuves, à Ludon Médoc. Elle a reçu par arrêté préfectoral en date du 23 juin 2009 l'autorisation d'exploiter une casse auto à cette adresse. La parcelle concernée, sur laquelle est construite une maison d'habitation, est incluse dans le périmètre de la ZAC de l'Aygue Nègre.

Monsieur Philippe FAVREAU, époux du propriétaire de la parcelle et dirigeant de l'entreprise, demande à la Communauté de Communes par courrier en date du 11 mars à être autorisé, d'une part, à disposer d'un accès direct sur la voie communautaire (rue de l'Aygue Nègre) et, d'autre part, à disposer d'une possibilité de raccordement au réseau collectif d'eaux usées construit pour desservir l'ensemble de la zone. En aucun cas cependant le réseau ne pourra accepter des rejets autres que « domestiques », et donc ne pourra pas accepter de rejets industriels.

Il est proposé au Conseil Communautaire de donner ces deux autorisations sous réserve que le demandeur prenne à sa charge intégralement les travaux concernés et que ceux-ci soient réalisés sous le contrôle d'une part du maître d'œuvre de la ZAC (société Saugex) et d'autre part du Syndicat des Eaux de Ludon médoc.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

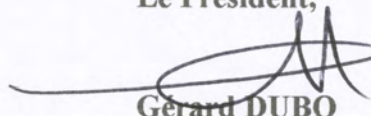
► autorise Monsieur FAVREAU à réaliser à sa charge les travaux d'ouverture d'un accès à la voie nouvelle, dite rue de l'Aygue Nègre, depuis la parcelle AV16, siège de son entreprise.

► autorise Monsieur FAVREAU à réaliser à sa charge les travaux de pose d'un pot de branchement eaux usées à l'angle sud ouest de la parcelle AV 16 afin de raccorder son habitation au réseau collectif nouvellement construit.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 26 mars 2010

Le Président,



Gérard DUBO

Acte à classer

DL10-27

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4En attente retour
Préfecture**5**

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-03-29T14-22-15.00 (MI22595160)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100325-DL10-27-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ZAC de l'Aygue Nègre - autorisation d'accès et de branchements des eaux usées à la Société Prestige auto

Date de décision : 25/03/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.4. Autres actes réglementairesActe : [10_27.PDF](#)

Préparé

Le 29/03/10 à 14:21

Par PERIER Jean-Marc

Transmis

Le 29/03/10 à 14:22

Par PERIER Jean-Marc

Accusé de réception

Le 29/03/10 à 15:34